

# CHAMBRE INTERCONSULAIRE DEPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU-RHONE

juin 2005

→ **les cahiers d'acteurs**  
SUR LE PROJET DE LIAISON FERROVIAIRE À GRANDE VITESSE EN PACA



## LA LGV PROVENCE-COTE D'AZUR : UN ENJEU STRATEGIQUE MAJEUR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NOTRE TERRITOIRE

La réalisation de la LGV Provence Côte d'Azur est indispensable pour l'accessibilité et le développement de la façade méridionale française. Elle constituera un maillon essentiel du réseau à grande vitesse de l'Arc Méditerranéen. A ce titre, dans le département des Bouches du Rhône, cette nouvelle LGV devra permettre aux TGV, en provenance de la Côte d'Azur et de l'agglomération toulonnaise, de desservir en ligne Marseille Centre, en réutilisant le plus possible les infrastructures

existantes, puis de poursuivre vers la gare d'Aix TGV et Paris. Seul ce scénario permet :

- la connexion directe des grandes métropoles régionales ;
- la meilleure articulation entre le TGV, les TER et les transports en commun urbains et interurbains ;
- une meilleure préservation de l'environnement en limitant la création de nouveaux couloirs de nuisances ;
- la desserte de l'aéroport Marseille - Provence, par l'interconnexion avec le réseau PLM.

### CONTACT

#### Secrétariat de la CID 13 :

C/o CCI Marseille-Provence  
Palais de la Bourse  
B.P. 21856  
13221 Marseille cedex 01  
daniel.negrel@marseille-provence.cci.fr

Dans le cadre du débat public organisé par la :

**cndp**  
Commission particulière  
du débat public  
LGV PACA

# QU'EST-CE QUE LA CHAMBRE ?

## La Chambre Interconsulaire Départementale des Bouches-du-Rhône

regroupe les quatre Chambres Consulaires  
du département représentant 95 000 établissements  
et 537 000 emplois directs.



**M. Francis GUILLOT**  
Président de la CID 13  
Président de la CCI du Pays d'Arles



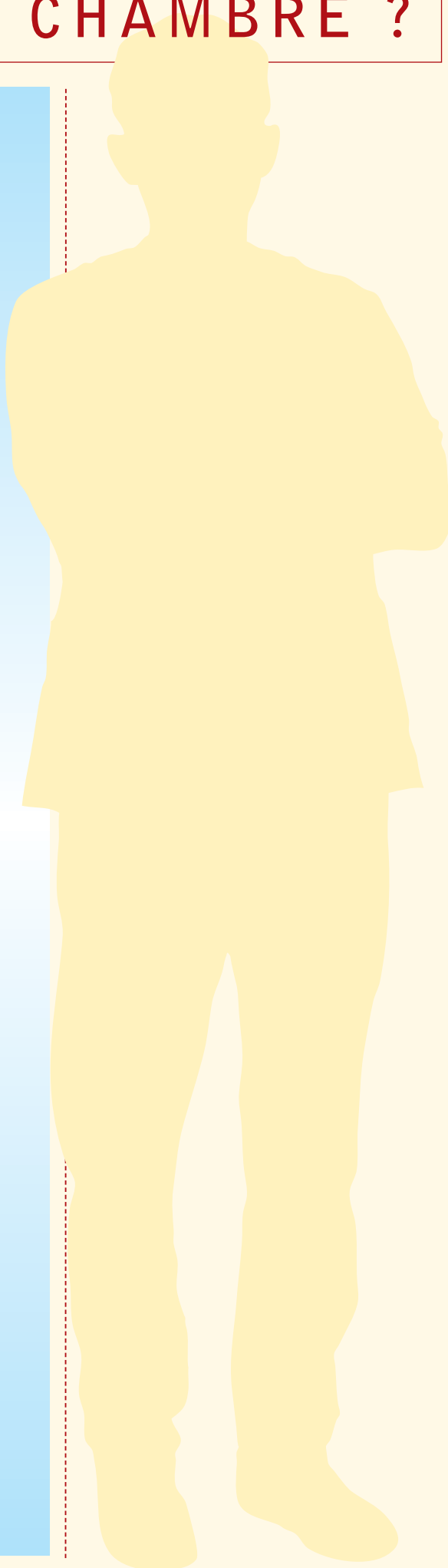
**M. André BOULARD**  
Vice-Président de la CID 13  
Président de la Chambre d'Agriculture  
des Bouches-du Rhône



**M. Jacques PFISTER**  
Secrétaire de la CID 13  
Président de la CCI Marseille-Provence



**M. André BENDANO**  
Trésorier de la CID 13  
Président de la Chambre  
de Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône



# LE SCENARIO MARSEILLE-CENTRE



## LE SCENARIO "TOULON NORD – MARSEILLE CENTRE – INTERCONNECTION A MARSEILLE NORD DE LA LGV PROVENCE COTE D'AZUR AVEC LA LGV MEDITERRANEE ET LA VOIE PLM"

Le scénario "Marseille Centre" répond à **cinq enjeux majeurs** pour le territoire du département des Bouches du Rhône :

- **structuration de l'Arc méditerranéen**, en réalisant le maillon central de la transversale Gênes - Barcelone et du futur corridor paneuropéen n° 5 Lisbonne-Kiev, confortant ainsi le positionnement géostratégique des métropoles françaises de l'Europe du Sud ;
- **mise en réseau des métropoles** du littoral méditerranéen, avec des liaisons à grande vitesse et grande capacité, desservant le cœur des

agglomérations sans rupture de charge intermédiaire;

- **desserte de Marseille et Aix-Arbois sans rebroussement**, avec une gare souterraine Marseille Centre en ligne, par exemple sous le plateau Saint Charles, corrigeant l'erreur historique du cul-de-sac ferroviaire marseillais et assurant les correspondances immédiates avec les réseaux de transports régionaux, interurbains et urbains;

- **desserte de l'ouest des Bouches-du-Rhône et de l'aéroport Marseille-Provence sans rupture de charge intermédiaire** grâce aux interconnexions entre LGV et voie PLM classique :

- l'une au sud du grand tunnel LGV de Marseille Nord,
- l'autre au sud d'Avignon permettant la desserte TER d'Avignon TGV et un accès direct à la LGV Méditerranée pour les TGV desservant les gares TGV d'Arles et de Miramas ;

→ **préservation du foncier pour l'activité agricole et promotion d'un environnement exceptionnel** en s'imposant une stricte limitation de nouveaux couloirs de nuisance grâce notamment à l'utilisation optimale des investissements réalisés au titre de la LGV Méditerranée.

Les autres scénarios cumulent les inconvénients pour l'**activité économique et les nuisances pour la population et l'environnement**. **Tout futur couloir LGV éloigné du réseau ferré existant interdit les interconnexions nécessaires entre les réseaux et aggravent le risque de péninsularisation du littoral provençal.**



# LE CHOIX DE LA CHAMBRE...

## **...interconsulaire départementale des Bouches-du-Rhône**

L'objectif du projet de future LGV Provence Côte d'Azur, tel qu'il est défini par l'autorité en charge de ce débat, est de créer une nouvelle liaison ferroviaire à grande vitesse entre Marseille, Toulon et Nice.

A la question posée sur l'opportunité de réaliser cet équipement, la réponse des acteurs économiques représentés par la Chambre Interconsulaire Départementale des Bouches du Rhône est unanimement affirmative.

La réalisation rapide de cette Ligne à Grande Vitesse est indispensable pour améliorer l'accessibilité et conforter le développement économique de la façade méditerranéenne française.

Cette nouvelle infrastructure présente une importance stratégique. Elle peut constituer un atout majeur ou un handicap rédhibitoire selon que son tracé intégrera ou marginalisera les territoires traversés.

Notre objectif prioritaire actuel consiste à favoriser l'émergence d'un scénario de consensus capable de :

- recueillir l'adhésion des grands responsables, politiques et économiques, dans chaque territoire concerné,
- répondre aux directives et orientations des institutions européennes et nationales françaises, notamment la revitalisation du rail, la suppression des goulets d'étranglement, l'intégration air-rail et la priorité à l'utilisateur PMR (personne à mobilité réduite),
- préserver et promouvoir un environnement exceptionnel,

en s'imposant une stricte limitation de nouveaux couloirs de nuisance,

- tenir compte des expertises et retours d'expériences des principaux équipements déjà réalisés au profit de l'espace de la grande vitesse.

Appliqués au territoire provençal, ces critères conduisent à privilégier un scénario caractérisé, de l'est vers l'ouest, à partir du Var, par :

- une connexion au réseau ferroviaire actuel à proximité d'Aubagne,
- la traversée de l'agglomération marseillaise sans rebroussement avec une ligne dédiée,
- une interconnexion, au nord de Marseille Saint Charles, autorisant aussi bien l'accès à la LGV Méditerranée en direction de la gare TGV Aix Arbois que l'accès à la ligne PLM, afin d'assurer la desserte de l'aéroport Marseille Provence et de l'ouest du département des Bouches-du-Rhône.

Cette analyse de la Chambre Interconsulaire Départementale des Bouches du Rhône rejoint celles exprimées par les Conseils Généraux des Bouches du Rhône et du Var, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et les intercommunalités de l'ouest du département concernées par cet équipement.

**Francis GUILLOT**  
Président de la Chambre  
Interconsulaire Départementale  
des Bouches-du-Rhône

